

Note de l'éditeur

Ce projet de publication – ces projets, devrions-nous dire, car il y aura deux dictionnaires et un lexique – ont débuté avec Jacques Charbonnier, il y a de cela plus d'un an.

En tant qu'éditeur, nous avons été enthousiasmés par le travail rigoureux, dense et précis de Jacques Charbonnier sur un thème difficile et cependant extrêmement nécessaire qu'est celui du risque.

Au fil de nos échanges, une véritable relation de confiance et d'écoute s'est établie entre nous.

Jacques Charbonnier nous a quittés avant que ne sortent ses dictionnaires et son lexique.

Son fils, Thomas, a accepté de prendre le relais et nous accompagne depuis lors afin de finaliser ces trois œuvres conséquentes. Nous souhaitons le remercier pour cet investissement et son engagement.

Par la publication de ces ouvrages, nous tenions à rendre un bel hommage à Jacques Charbonnier pour son travail de synthèse sur la terminologie du management des risques et de l'assurance.

L'auteur

Jacques Charbonnier (†) est docteur en droit de l'Université Jean Moulin - Lyon 3, avec une thèse sur les institutions et les pratiques d'assurance en Afrique du Nord, des origines à nos jours (Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2007). Il a régulièrement enseigné à l'Institut des assurances de Lyon (Université Jean Moulin - Lyon 3), à l'Institut international des assurances de Yaoundé, ainsi qu'à l'Institut du management des risques de Bordeaux.

À la mémoire de Jacques Lesobre, *risk manager*

*"La trapéziste Hélène Toch victime d'un grave accident.
Mustapha Amar à son chevet."*

Elle a repris l'article et l'a rangé dans le portefeuille.

Çà arrive très vite, dans la vie, un accident (...).

Ainsi dans la vie il arrive des accidents.

Patrick Modiano
Remise de peine, 1988

Remerciements

J'adresse tous mes remerciements à deux anciens directeurs de l'Institut des assurances de Lyon, Luc Mayaux, qui avait maintenu à notre disposition la bibliothèque et le fonds documentaire de cet établissement, et René Maurice, lecteur infatigable du manuscrit initial, ainsi qu'à Frédéric Blanc enseignant à ce même Institut, qui, dans sa spécialité, les risques et l'assurance maritimes, nous a aimablement renseignés sur son domaine d'élection.

Préface

Dans les années 1970, alors que le *risk management* américain n'en était encore qu'à ses débuts, « Le » magazine professionnel lu par tous les professionnels du *risk management* dans le monde, *Business Insurance*, lança un concours parmi ses lecteurs pour trouver la meilleure définition du mot *risk*. Toutes les semaines, pendant trois mois furent publiées les propositions des lecteurs et ainsi plusieurs dizaines de définitions d'un même mot, mais aussi au travers du mot, d'un même concept, furent suggérées.

Ceci illustre la difficulté de la tâche remarquable entreprise par Jacques Charbonnier pour écrire son *Dictionnaire de la gestion des risques et de la sécurité* dont voici la deuxième édition, complètement revue et mise à jour.

Le *risk management* est-il un Art ou une Science ? Cette question a fait l'objet de nombreux débats lors de tables rondes ou dans des articles des revues professionnelles. Les partisans de l'Art prétendent que, certes, il peut y avoir quelques principes fondamentaux communs à tous les praticiens, mais que ce sont surtout le vécu et l'expérience qui comptent. Chaque projet étant unique et spécifique, il nécessite la touche d'un maître d'œuvre, maîtrisant parfaitement son art, pour être mené à terme. Peu importe alors de définir précisément les méthodologies, les concepts et encore moins les mots puisqu'il suffit d'appliquer un savoir-faire plutôt que des processus, de connaître les recettes et d'avoir le tour de main comme un chef en cuisine, plutôt que des connaissances théoriques. Pourquoi donc perdre son temps en discussions futiles pour trouver des définitions précises aux mots et aux concepts alors que les accidents, les catastrophes industrielles ou naturelles et leurs conséquences sur les entreprises nécessitent un traitement immédiat que seule la pratique peut rendre efficace. Autant laisser cela à quelques théoriciens, en général professeurs d'université qui échafaudent de belles théories.

Mais pour les convaincus que le *risk management* est une Science à part entière, certes encore jeune par rapport aux autres Sciences, mais avec des fondements scientifiques qu'il faut éclaircir, l'objectif est tout autre. « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement » dit le proverbe : il faut donc trouver un consensus,

entre tous les intervenants dans ce domaine, sur la signification précise des mots utilisés.

Je me souviens très bien que lorsque j'ai commencé ma carrière de *risk manager* dans le Groupe Pechiney, le *risk management* était très peu connu. Pour pouvoir le développer dans le Groupe, il m'a fallu passer beaucoup de temps à en expliquer les concepts à tous les niveaux, depuis le président et le comité exécutif jusqu'aux contremaîtres dans les usines. Pour répondre aux questions précises que l'on me posait, j'ai dû apprendre quelques définitions par cœur pour pouvoir, de façon claire et concise, répondre aux questions de mes interlocuteurs. Je commençais toujours mes présentations PowerPoint par deux ou trois *slides* de définitions. De surcroît, ces présentations devaient être en français et en anglais et, quand il fallait visiter les filiales anglaises ou américaines, il était particulièrement important de montrer aux responsables locaux que je maîtrisais bien les concepts dans les deux langues et que je connaissais le « jargon » qu'ils utilisaient.

Le *risk management* est né aux États-Unis puis s'est développé rapidement en Europe et dans certains autres pays développés du monde comme l'Australie et l'Afrique du Sud. Des associations professionnelles de *risk managers* comme le RIMS aux États-Unis, l'AEAI devenu FERMA en Europe, Alarys en Amérique du Sud et, plus récemment, PARIMA en Asie, ont largement contribué à en établir les bases, à en définir les concepts avec l'aide d'universitaires et de praticiens, et à les diffuser globalement. On peut donc considérer aujourd'hui qu'il s'agit bien d'une Science à qui certains ont donné un nom (car tout ce qui n'est pas nommé n'existe pas) : la Cindynique ou Science des dangers.

La gestion des risques est enseignée dans de nombreuses écoles et universités dans le monde soit comme matière principale, soit comme une addition à des disciplines majeures comme le droit, la finance, la technique ou encore les sciences sociales. Elle a trouvé son application dans les entreprises, les hôpitaux, les villes, les transports, les écoles et universités, et aussi la conquête spatiale. On en parle dans les ministères, les armées, la gendarmerie, la police et les services de secours et même dans notre Constitution avec le principe de précaution. Les conseils d'administration des entreprises cotées se sont dotés de comités des risques et d'audit des risques.

Depuis plus de dix ans, une norme internationale, la norme ISO 31000, a tenté de cerner les concepts et d'en définir les expressions. Mais il faut bien reconnaître qu'elle a beaucoup de mal à trouver sa place dans sa mise en application et n'a pas connu les succès des normes ISO 9000 pour la Qualité et ISO 14000 pour l'Environnement. Les spécialistes du monde entier, qui travaillent sur cette norme, ont beaucoup de difficultés à se mettre d'accord sur des définitions et des descriptions des processus.

La profession de *risk manager* continue de changer. De dominante juridique au début, puis technique, puis financière et aujourd'hui sociétale, elle nécessite des compétences de plus en plus pointues. Devant cette forme de dispersion, les professionnels ont ressenti le besoin de mieux cadrer leur fonction pour qu'elle soit reconnue et valorisée. Une certification professionnelle a été mise en place par les associations de gestionnaires de risques aux États-Unis et en Europe. Là encore, il s'agit de définir, codifier et faire accepter globalement les fondamentaux et la terminologie du *risk management* à l'échelle mondiale.

C'est dire si le livre de Jacques Charbonnier arrive à point nommé. Il sera utile aux praticiens du *risk management* dans ses différentes étapes : l'identification, la quantification, la réduction ou l'élimination des risques et enfin le transfert à l'assurance, le cas échéant. Il sera également utile à tous ceux chargés d'enseignement ou aux étudiants dans les écoles d'ingénieurs, de commerce ou d'assurances. Je souhaite qu'il soit aussi utilisé par tous ceux chargés d'élaborer de nouveaux règlements, textes de lois, ou normes professionnelles.

Il a, en effet, le grand mérite de préciser des termes difficiles et de le faire en français et en anglais, ce qui facilitera les échanges et la compréhension avec les Anglo-Saxons.

Un dictionnaire a deux caractéristiques le différenciant d'un livre ordinaire : d'une part, il n'est jamais vraiment terminé car dès sa parution, la version suivante intégrant de nouveaux mots est en préparation, d'autre part, un dictionnaire ne se lit pas comme un roman, de la première à la dernière page. C'est au contraire un livre de référence qu'il faut garder sous la main quand un doute s'installe sur une définition, une traduction ou encore une orthographe.

Merci à l'auteur pour ce remarquable travail.

Pierre Sonigo
Risk manager

Abréviations

aér	Aéronautique	gén	Généralités
al	Alinéa	géogr	Géographie
Arr. ou A.	Arrêté	géol	Géologie
art.	Article	gest risq	Gestion des risques
biol	Biologie	hydrol	Hydrologie
C. av.	Code de l'aviation civile	ind	Industrie
C. cass.	Cour de cassation	inf	Informatique
C. civ.	Code civil	jur	Juridique
C. comm.	Code du commerce	L.	Loi
C. cons.	Code de la consommation	man	Management
C. const.	Code de la construction	mar	Maritime
C. env.	Code de l'environnement	mét	Météorologie
CGI	Code général des impôts	nav	Navigation
chim	Chimie	NCC	Nouveau Code de commerce
circ	Circulation	NCP	Nouveau Code pénal
const	Construction	NCPC	Nouveau Code de procédure civile
CP	Code pénal	nucl	Nucléaire
CPP	Code de procédure pénale	Ord.	Ordonnance
CR	Code de la route	path	Pathologie
C. rur.	Code rural	phys	Physique
CSP	Code de la santé publique	psy	Psychologie
CSS	Code de la sécurité sociale	sc	Sciences
CT	Code du travail	séc	Sécurité
CU	Code de l'urbanisme	séc trav	Sécurité au travail
D.	Décret	soc	Sociologie
dB	Décibel	stat	Statistiques
dém	Démographie	syn	Synonyme
dév	Déviances	suiv	Suivant
écol	Écologie	techn	Technique
écon	Économie	thér	Thérapeutique
env	Environnement	transp	Transport
fin	Finances	V.	Voir

Note : l'astérisque (*) accolé à un mot ou à une expression en italique renvoie à l'entrée correspondante figurant dans cet ouvrage, voire dans le *Dictionnaire de l'assurance* édité séparément.

A

ABANDON *mar*

Abandon

Acte par lequel le propriétaire d'un bien accidentellement endommagé, spécialement d'un *navire** ou de son fret, met celui-ci à la disposition d'autres personnes, ses créanciers notamment, lorsque le montant de la remise en état est supérieur à la valeur du bien.

ABANDON DU NAVIRE ET DU FRET *mar*

Ship and cargo abandonment

Fait de l'armateur du *navire** qui s'exonère de sa responsabilité vis-à-vis des tiers lésés du fait d'un accident matériel causé par le *capitaine** ou par l'équipage, lorsque le montant des *dommages** se révèle supérieur à la valeur du navire et du fret.

ABANDON DE RECOURS

V. *Renonciation à recours*.

ABANDON DE RESPONSABILITÉ *jur*

Waiver of liability

Convention tacite résultant de certains usages professionnels selon laquelle, à condition que le déposant ait été informé au préalable, la perte ou la détérioration d'objets confiés n'entraîne pas la responsabilité du dépositaire.

ABANDON DE VÉHICULE *jur*

Car abandon

Acte d'une personne déposant ou jetant « en un lieu public ou privé, soit une *épave** de véhicule, soit des

ordures, déchets, matériaux, etc., transportés avec l'aide d'un véhicule (...) » (art. R. 635-8 CP) et qui constitue une contravention punissable d'amende et de confiscation du véhicule ayant servi à commettre l'infraction.

ABATTAGE *gén, séc*

1. *Demolition*

Mise à bas. Ex. : *l'abattage d'un arbre, d'un mur*.

2. *Slaughtering*

Mise à mort d'un animal, notamment lorsqu'il est reconnu atteint d'une maladie contagieuse.

ABATTAGE SYSTÉMATIQUE *séc*

Systematic slaughter

Mesure de précaution sanitaire consistant à pratiquer l'*abattage** de façon méthodique et intégrale de tout un troupeau dont une ou plusieurs bêtes sont reconnues atteintes d'une maladie contagieuse.

ABATTEMENT *jur*

Abatement, deduction

Pratique consistant à diminuer le montant d'une *réclamation**. Ex. : *un abattement pour vétusté*.

ABÎMER *gén*

To spoil, to damage

Altérer l'aspect ou la substance d'une chose et/ou lui causer des *dommages**, modifiant ainsi son apparence ou diminuant ou interdisant son usage.

ABORDAGE MARITIME *mar*

Collision

Collision fortuite de deux navires* ou autres engins flottants. V. *Règlement pour prévenir les abordages*.

ABRI *gén, séc*

Shelter

Installation destinée à se protéger des intempéries ou des effets de certains risques. Ex. : *un abri anti-atomique*.

ABRI NUCLÉAIRE *séc*

Fallout shelter

Local aménagé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment, construit de façon à protéger les personnes qui l'occupent contre les effets de radiations, doté d'installations de survie et destiné à servir en cas d'alerte nucléaire*. Syn. : abri anti-atomique.

ABRI SOUTERRAIN *séc*

Underground shelter

Abri* aménagé sous la surface du sol.

ABSENCE *jur*

Absence

Situation d'une personne qui a cessé de paraître au lieu de son domicile ou de sa résidence et dont on est sans nouvelles depuis plus de dix ans (art. 112 et 122 C. civ.).

ABSENCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE *dév*

Lack of building permit

Infraction constituée par le fait que le maître de l'ouvrage* n'est pas en mesure de produire un permis de construire*, situation l'exposant à des pénalités (amende, voire prison) et à une interdiction de continuer les travaux.

Cette infraction se prescrit par trois ans.

ABSENTÉISME *séc trav*

Absenteeism

Fait du salarié qui omet de se rendre à son travail, souvent considéré comme un facteur de risque*.

ABSORBANT *mar*

Absorbent

Substance dont la composition lui permet de s'imprégner de matériaux fluides, tels que des hydrocarbures formant une marée noire*, constituant ainsi une masse compacte plus facile à collecter.

ABSTENTION DE LA FOURNITURE DE COMPTES RENDUS *dév*

Abstention of reporting

Infraction consistant dans le fait de la personne qui n'a pas produit de rapport sur un événement, une situation ou le déroulement d'une assemblée alors qu'elle y était obligée.

ABUS *dév*

Abuse, misuse

Acte d'un individu outrepassant ses droits.

ABUS D'AUTORITÉ *man*

Misuse of authority

Fait d'un responsable d'entreprise qui utilise sa position hiérarchique de façon excessive ou arbitraire, ou d'un fonctionnaire qui outrepassé ses prérogatives.

ABUS DE BIENS SOCIAUX (ABS) *dév*

Misappropriation of corporate assets

Infraction de l'associé ou du gérant d'une société commerciale consistant à s'attribuer ou à se faire attribuer frauduleusement ou de mauvaise foi des biens de la société (art. L. 241-3 NCC).

ABUS DE CONFIANCE *dév, jur*

Breach of confidence

« Fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé » (art. 314-1 NCP).

ABUS DE DROGUES *dév*

Drug abuse

Fait d'un individu qui consomme illégalement des stupéfiants.